

DEMANDE

DE DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT AUTONOME

(à adresser en 4 exemplaires à la mairie de la commune sur laquelle est située l'immeuble)

Date de dépôt en mairie

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

OBJET du dépôt de la demande

- Construction neuve projetée
- Transformation/rénovation projetée du bâtiment
- Réhabilitation « obligatoire » du système d'assainissement non collectif suite à acquisition de la propriété
- Réhabilitation « volontaire » du système d'assainissement non collectif
- Réhabilitation « obligatoire » du système d'assainissement non collectif suite à une demande du S.P.A.N.C.

1

DEMANDEUR

NOM, Prénom (ou raison sociale)

Adresse actuelle (n°, rue, lieudit, commune, département)

.....

Code Postal : VILLE :

Téléphone du domicile :

Téléphone portable :

2

TERRAIN

Adresse du lieu de réalisation du dispositif

.....

Code Postal : VILLE :

N° de Cadastre de la Parcelle : Section :

N° du permis de construire ou de la déclaration préalable (s'il y a lieu) :

4	9													
---	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

3

CARACTÉRISTIQUES DES LOCAUX

Usage :

Habitation

Nombre de pièces principales (= chambres et pièce de séjour)

1 2 3 4 5 6 7

Nombre de personnes vivant ou devant vivre dans l'immeuble :

Professionnel

Nombre d'équivalent habitant :

Mode d'alimentation en eau : Adduction publique Puits

4**FILIÈRE RETENUE**

1. Sol perméable qui permet le traitement et l'évacuation des eaux usées par infiltration dans le sol
Eaux usées → Fosse Toutes Eaux → Épandage souterrain (sous réserve du respect des règles d'éloignement : 35 m du puits)
2. Sol peu perméable qui ne permet le traitement et l'évacuation des eaux usées qu'en période sèche
Eaux usées → Fosse Toutes Eaux → Filtre à sable vertical non drainé (tertre) → Épandage souterrain
3. Sol imperméable qui ne permet pas l'infiltration mais dénivelé suffisant (>1 m) avant rejet
Eaux usées → Fosse Toutes Eaux → Filtre à sable vertical imperméabilisé → Rejet vers exutoire (1)
4. Sol imperméable qui ne permet pas l'infiltration et dénivelé insuffisant avant rejet
Eaux usées → Fosse Toutes Eaux → Filtre à sable vertical imperméabilisé → Rejet vers exutoire (1)
5. Autre solution (nom du système + n° d'agrément au Journal Officiel) :

(1) Cadre 6 à compléter si vous n'êtes pas propriétaire de l'exutoire**5****CARACTÉRISTIQUES DES INSTALLATIONS PROJÉTÉES**

- Fosse toutes eaux : Volume :
- Épandage : Longueur : Nombre de tranchées :
- Filtre à sable : Horizontal Vertical
- Dimensions : Longueur : Nombre de tranchées :
- Exutoire (1) : Propriété du demandeur Autre (1)
- NOM de l'entreprise qui effectuera les travaux :

(1) Cadre 6 à compléter obligatoirement si vous n'êtes pas propriétaire de l'exutoire**6****AUTORISATION DU PROPRIÉTAIRE DE L'EXUTOIRE (fossé, ruisseau, etc.)
(si vous n'êtes pas le propriétaire)**

Je soussigné (NOM et Prénom) :
propriétaire de l'exutoire, autorise le déversement, après épuration, des rejets du dispositif d'assainissement non collectif faisant l'objet de la présente demande dans l'exutoire dont je suis propriétaire sous réserve de l'approbation de l'étude de filière par le SPANC.

Observation(s) éventuelle(s) du propriétaire de l'exutoire :

.....

.....

A le

Signature :

Nb : si l'exutoire est propriété du Département, l'autorisation doit être sollicitée auprès de l'Agence Technique Départementale du Lion d'Angers : 02.41.76.68.96

7**AUTORISATION DE PASSAGE DE CANALISATION D'ASSAINISSEMENT
(sur un terrain dont vous n'êtes pas le propriétaire)**

En terrain privé

Je soussigné (NOM et Prénom) :

Propriétaire du terrain, autorise la réalisation et le passage de canalisation d'assainissement sur le dit terrain (parcelle n° Section.....)

La servitude pourra faire l'objet d'un acte notarié à l'issue du contrôle.

Sous voirie communale ou départementale

Demande d'autorisation de voirie à transmettre à la mairie pour instruction par les services compétents.

Fait à.....

Signature

le.....

8 ATTESTATION DE NON UTILISATION DU PUIT POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (A remplir par le propriétaire du puits)

Je soussigné (NOM et Prénom) :
propriétaire du puits situé :
et cadastré (n° parcelle + section) :
certifie que le dit puits n'est pas destiné à l'alimentation en eau potable.

A le.....
Signature :

** Si plusieurs puits, merci de dupliquer ce modèle d'attestation.*

9 ENGAGEMENT DU PÉTITIONNAIRE

Le pétitionnaire certifie l'exactitude des renseignements portés sur le présent imprimé et s'engage à entretenir les installations conformément aux règlements en vigueur et de s'acquitter de la redevance en vigueur à la date du contrôle.
L'accès de ma propriété au personnel du service public d'assainissement non collectif de la **Communauté de communes de la Vallée du Haut Anjou** sera maintenu.

A le.....
Signature :

10 INFORMATIONS

Vous avez décidé de déposer une demande de permis de construire ou une déclaration préalable concernant une habitation, ou de réhabiliter une habitation existante.
Le terrain que vous avez choisi n'est pas desservi par un réseau d'assainissement collectif.

Votre habitation devra être assainie par un dispositif autonome.

La conception d'une telle installation est complexe et nécessite l'intervention d'un technicien compétent.
A cet effet, il vous sera demandé de fournir dans le dossier une étude qui définira la ou les solution(s) possible(s) compte tenu des caractéristiques de votre parcelle.

Le choix de la filière d'assainissement définitif sera issu de cette étude et les éléments techniques principaux reportés dans le dossier de demande d'assainissement autonome (cf. imprimé).
Cette étude devra être réalisée par un spécialiste.

Vous trouverez, ci-joint, un cahier des charges type et une liste non exhaustive des sociétés spécialisées.

11

PIÈCES A FOURNIR AU BUREAU D'ÉTUDES SPÉCIALISÉ

Il vous appartiendra de lui transmettre les documents suivants :

- Un plan de situation sur fond de carte IGN au 1/25 000^{ème},
- Un extrait cadastral avec le n° de la parcelle concernée (voir en Mairie d'implantation de la construction),
- Un extrait du plan de zonage de l'assainissement communal, lorsque celui-ci existe,
- Un plan de masse à une échelle adaptée au projet (1/50^{ème} à 1/500^{ème}).

A l'issue de l'étude, fournir dans le dossier déposé en Mairie (en 4 exemplaires chacun)

- L'imprimé de demande de dispositif d'assainissement non collectif,
- Le rapport complet de l'étude de filière comprenant notamment :
 - La synthèse de l'étude de filière,
 - Les documents cartographiques suivants :
 - Plan de situation sur carte IGN au 1/25 000^{ème},
 - Plan détaillé de la zone étudiée à l'échelle cadastrale comprise entre 1/1000^{ème} et 1/2500^{ème},
 - Plan d'implantation de l'habitation et des ouvrages d'assainissement (à l'échelle) au 1/500^{ème}, ainsi que la localisation des sondages et du test de perméabilité,
 - Profil en long de l'installation mais avec les côtes fil d'eau, côtes terrain naturel, côtes projet fini et linéaire.
- Annexe :
 - Documentation technique récente correspondant au type de système d'assainissement proposé (norme XP DTU 64-1, mise en œuvre d'un assainissement non collectif de mars 2007).

12

OBSERVATIONS PRÉALABLES DU MAIRE

(sur l'aptitude du sol à l'infiltration, présence de nappe, de puits, problèmes sanitaires, etc.)

.....
.....
La déclaration d'achèvement des travaux sera adressée à **Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou** avant recouvrement.

La visite de conformité des installations sera effectuée par
pour le compte de la Communauté de communes de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou.

A le

Signature :

13

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES VOUS POUVEZ VOUS ADRESSER

- À la Mairie de votre domicile
- Au Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou. 2, rue du Courgeon – BP 1032 - 49220 LE LION D'ANGERS
Téléphone : 02.41.95.31.74 – Télécopie : 02.41.95.17.87
Email : spanc@valléesduhautanjou.fr
- À l'Agence Régionale de la Santé (A.R.S.) délégation de Maine et Loire
26 ter, rue de Brissac – 49047 ANGERS
Téléphone : 02.41.25.76.00